

TITRE VII - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CASES COMMERCIALES
IDENTIFIEES AU TITRE DE L'ARTICLE L151-16 DU CU

Cases commerciales identifiées au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

6 cases commerciales, qui contribuent au dynamisme de l'activité commerciale de proximité, ont été identifiées au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme, afin de favoriser leur maintien sur le territoire à Moulineaux.

Type de commerce actuel	Adresse	Références cadastrales
Bar-tabac (fermé en 2016)	Rue du Lieutenant Jacques Hergault	AC 219
Restaurant	Rue du Lieutenant Jacques Hergault	AC 217
Epicerie	Rue du Lieutenant Jacques Hergault	AC 200
Coiffeur	Rue du Lieutenant Jacques Hergault	AC 200
Toiletteur pour animaux	Rue du Lieutenant Jacques Hergault	AC 200
Non connu	Rue du Lieutenant Jacques Hergault	AC 200

Ces cases commerciales sont identifiées dans le cadre du document d'urbanisme afin de favoriser leur maintien sur le territoire Moulineaux.

Pour ces éléments :

- Tout changement de destination d'une case commerciale identifiée sera interdit pour une durée de 3 ans, à compter de l'approbation du document d'urbanisme. Il convient de préciser que la notion de case commerciale ne concerne que les rez-de-chaussée ayant pignon sur rue.